



Yvelines
Le Département

Conseil Départemental des Yvelines
Direction des Bâtiments

**MARCHÉ PUBLIC
DE TRAVAUX**

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – Institut d'études politiques
Travaux de réhabilitation du bâtiment S
2 lots

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20240522

Date limite de remise des offres

21/05/2024 à 16:00

Reporté au 23 mai 2024 à 16 H 00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil Départemental des Yvelines

Direction des Bâtiments

Adresse : Conseil Départemental des Yvelines

2 place André Mignot

78012 Versailles Cedex

Adresse du profil acheteur : <http://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : les travaux de réhabilitation de l'institut d'études politiques à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Les travaux seront réalisés en site occupé mais le bâtiment S sera vide.

Code CPV	Libellé CPV
CPV 45410000-4	Travaux de plâtrerie
CPV 45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE – Institut d'études politiques Travaux de réhabilitation du bâtiment S
Acheteur	Conseil Départemental des Yvelines
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Lieu d'exécution	SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE
Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

Lors d'une précédente consultation, les travaux ont été attribués et notifiés ainsi qu'il suit :

Lot n°1 : Curage - Désamiantage - Déplombage

Lot n°2 : Installations de chantier - Gros œuvre - Terrassements - Charpente - Couverture - Dépose et réemploi

Lot n°3 : Façades - Menuiseries extérieures - Dépose et réemploi

Lot n°4 : Lots techniques (Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaires) - Dépose et réemploi

Lot n°5 : Electricité - Equipements audiovisuels

Lot n°6 : Appareils élévateurs

Lot n°7 : Lots architecturaux

Lot n°8 : Agencement - mobilier - Dépose et réemploi

Toutefois, le lot n°7 : Lots architecturaux a été résilié pour faute.

Pour la relance, il a été décidé de décomposer ce lot de cette façon :

Lot n° 7.1 - Cloisons - Doublages - Plafonds - Peinture

Lot n° 7.2 - Menuiseries intérieures - Parquets - Signalétique - Mains courantes

Lot n° 7.3 - Revêtements de sols durs et souples et revêtements muraux

Lot n° 7.4 - Métallerie – Serrurerie

La présente consultation concerne donc la relance des 2 lots suivants, déclarés sans suite.

Lot n° 7.1 - Cloisons - Doublages - Plafonds - Peinture

Lot n° 7.2 - Menuiseries intérieures - Parquets - Signalétique - Mains courantes

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) correspondant à chaque lot.

Pour chaque lot, les soumissionnaires peuvent répondre seuls ou en groupement.

Les candidatures et les offres sont examinées lot par lot.

■ **Décomposition en tranches**

Sans objet.

■ **Délais d'exécution :**

Le délai global d'exécution figure à l'article 4 du CCAP.

■ **Modalités de financement et de paiement :**

Financement : Fonds publics du Conseil Départemental des Yvelines.

Délai de paiement : 30 jours.

Le mode de règlement du contrat choisi par la personne publique est le virement administratif.

■ **Insertion :**

En application de l'article L. 2112-2 du Code de la Commande Publique, les conditions d'exécution de l'accord-cadre comportent des éléments à caractère social.

2.1 - Les principes

L'entreprise retenue dans le cadre du marché s'engage à mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, l'agence d'insertion ActivitY^Y peut apporter toute information utile quant aux dispositifs d'insertion professionnelle :

Contact : Térésa MACHADO - Facilitatrice clauses insertion

Courriel : tmachado@agence-activity.fr

2.2 - Objet de l'insertion

Lot n° 7.1 - Cloisons - Doublages - Plafonds - Peinture

A l'occasion de l'exécution du marché, le titulaire s'engage à réserver au moins 500 heures pour l'action d'insertion pour ce lot.

Lot n° 7.2 - Menuiseries intérieures - Parquets - Signalétique - Mains courantes

A l'occasion de l'exécution du marché, le titulaire s'engage à réserver au moins 400 heures pour l'action d'insertion pour ce lot.

Une offre qui ne satisferait pas à ces conditions serait irrégulière car ne respectant pas les exigences fixées dans le cahier des charges.

2.3 - Les modalités de l'insertion

Les différentes modalités de l'insertion offertes aux entreprises sont définies à l'article « Insertion » de l'acte d'engagement.

2.4 - Présentation des documents

L'action d'insertion est présentée par l'attributaire à partir de l'article « Insertion par l'Activité Economique » de l'acte d'engagement. La non-exécution de la clause d'insertion entraîne l'application d'une pénalité définie à l'article 8 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique afin que lui soit communiquées les modifications et les précisions apportées, le cas échéant, aux documents de la consultation. Pour ce faire, les candidats pourront renseigner le formulaire d'identification disponible via la plateforme AWS. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par eux même les informations communiquées.

Les candidats doivent consulter le détail des informations contenues dans l'annexe du DCE « Conditions d'accès à AWS-Achat ».

■ Dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les opérateurs économiques qui auront retiré le dossier de consultation en ligne et qui se seront identifiés, recevront, le cas échéant, un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications sur le site <http://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des autres membres du groupement.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats peuvent effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Date et horaires : Deux visites auront lieu

- le mercredi 24/04/2024 à 11h00 ;
- le jeudi 02/05/2024 à 11h00.

Une nouvelle visite est prévue le 15 mai 2024 à 10 H 30.

La personne à contacter est M. Frédéric CHAVANCE (Direction des Bâtiments- chargé de projets)

Mobile : 07 63 75 49 68

Le lieu de rencontre devant l'accès de chantier rue PERREIRE à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Les équipements EPI casque/chaussures/chasuble sont obligatoires pour cette visite (Les EPI ne sont pas fournies et sont à prévoir par les candidats).

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur (ou l'imprimé DC1 fourni par le Département, en cochant la case correspondante dans la section F « Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement ») indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Document	Descriptif
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références travaux	Une liste des prestations de travaux exécutées au cours des 5 dernières années. Les références travaux devront détailler à minima : Le nom du maître d'ouvrage, le nom de l'opération et sa localisation, les travaux réalisés par l'entreprise dans le cadre de l'opération, le montant correspondant aux travaux réalisés par l'entreprise.
Qualification	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats de qualifications professionnelles, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).
Acte d'engagement	(Cadre joint dans le dossier de consultation) dûment complété et précisant les montants hors taxes et toutes taxes comprises des prestations qui font l'objet de l'offre. L'acte d'engagement sera accompagné par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. Les soumissionnaires indiqueront le cas échéant dans l'acte d'engagement, la nature et le montant des prestations qu'ils envisagent de sous-traiter et par différence avec leurs offres, le montant maximal de la créance qu'ils pourront présenter en nantissement. Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de signer électroniquement ce document.
DPGF	La décomposition du prix global et forfaitaire correspondante (DPGF), dûment complétée poste par poste. La DPGF doit être disponible en fichier type tableur.
Mémoire technique et environnemental	Un mémoire technique de 4 pages recto maximum suivant les thématiques précisées aux critères 2 et 3 décrits à l'article « Offres » du présent règlement de la consultation.
Un relevé d'identité bancaire	IBAN-BIC

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- les documents justifiant de l'agrément conformément à l'article L 111-25 du Code de la Construction et de l'Habitation le cas échéant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

■ Prévention des conflits d'intérêts :

Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, ne peuvent pas candidater.

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidats seront jugés sur leurs :

- 1 - Capacité économique et financière (chiffres d'affaires)
- 2 - Capacités techniques et professionnelles (moyens humains, techniques, références, qualifications et/ou tous documents justifiant de la capacité du candidat à réaliser les prestations)

Lot n° 7.1 - Cloisons - Doublages - Plafonds - Peinture :

4132 - Plaques de plâtre - technicité confirmée (Qualibat)

6111 - Peinture et ravalement - technicité courante (Qualibat)

Lot n° 7.2 - Menuiseries intérieures - Parquets - Signalétique - Mains courantes

4322 - Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois – technicité confirmée (Qualibat)

4341 - Parquets collés et flottants - technicité courante (Qualibat)

Cotraitance, sous-traitance :

Il est précisé que le candidat pourra s'adjoindre en cotraitance ou en sous-traitance les capacités dont il ne dispose pas en propre mais qui sont nécessaires à l'exécution du marché. La preuve de ces capacités doit être apportée dans la candidature.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Le candidat doit également remettre une déclaration du ou des sous-traitants indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner. Le cas échéant, le candidat est invité à prouver qu'il disposera de ses capacités lors de l'exécution du marché en retournant, pour celui ou ceux auxquels il ferait appel s'il était attributaire, le document joint à titre d'exemple au dossier de consultation.

Si la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournira à l'acheteur la déclaration visée à l'article R2193-1 du Code de la commande publique et la déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

■ Offres

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères ci-après.

Le classement des offres, après élimination des offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, rejet des offres anormalement basses et l'attribution du marché sera fondé sur les critères suivants classés par ordre décroissant d'importance (articles L2152-7, R2152-6 à R2152-12 du Code de la commande publique) :

Critère 1 – Valeur financière, notée sur 60 points

Prix apprécié sur la base du prix global et forfaitaire porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire. En cas de discordance dans l'offre d'un soumissionnaire entre le prix en lettres et le prix en chiffres, le premier prévaut sur le second.

En cas d'erreur de calcul ou de report dans la décomposition d'un prix forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte pour le choix des offres. Toutefois, si le candidat est sur le point d'être retenu, il pourra être invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en cohérence avec le prix forfaitaire ; en cas de refus, son offre serait éliminée comme étant irrégulière car non cohérente.

Les soumissionnaires détailleront dans un mémoire technique et environnemental (4 pages recto maximum) les points suivants :

Critère 2 - Valeur technique, notée sur 28 points

Sous-critère 2.1 : Méthodologie d'intervention et organisation du chantier, des études, de la gestion des éventuels sous-traitants (préciser si non recours) et du respect des délais d'exécution (sur 16 points) (1 à 2 pages)

- Méthodologie d'intervention et organisation du chantier **(8 points)**.
- Méthodologie d'intervention au niveau des études (BET interne, externe...) **(2 points)**.
- Méthodologie pour respecter les délais d'exécution **(6 points)**.

Sous-critère 2.2 : Moyens humains : interlocuteur désigné, personnel d'encadrement et d'exécution spécifiques pour l'opération (sur 12 points) (1 page)

- Interlocuteur désigné et profil **(4 points)**.
- Personnel d'encadrement (nombre et profil) **(4 points)**.
- Personnel d'exécution (effectif et profil) **(4 points)**.

Critère 3 : Valeur environnementale, notée sur 12 points

Sous-critère 3.1 : Dispositions environnementales prises pour la gestion des déchets : tri et limitation de la quantité des déchets et suivi) (6 points)

Sous-critère 3.2 : Dispositions prises pour la limitation des nuisances liées au chantier (sonore et propreté du chantier intérieur et extérieur) (6 points).

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les points suivants :

- En l'absence de mémoire technique regroupant les engagements pris par le soumissionnaire, l'offre sera considérée irrégulière.
- **Le mémoire technique sera rendu contractuel.**
- Le forfait de rémunération proposé doit être global, il couvre l'intégralité des prestations demandées dans leur complexité et leur étendue telles qu'elles résultent notamment des précisions du marché.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Les candidats ayant remis une offre inappropriée ou anormalement basse ne seront pas admis à la négociation. Enfin, l'acheteur pourra engager une procédure de marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, en cas d'absence d'offre ou d'offre inappropriée. Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Le soumissionnaire auquel il est attribué le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations seront à déposer par le candidat et ses éventuels cotraitants et sous-traitants sur la plateforme en ligne mise à disposition par l'acheteur, gratuitement, dans son espace sécurisé AWS. A défaut ces documents seront demandés par l'acheteur et les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le marché ne pourra lui être notifié.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique.

■ **Assurances :**

Le soumissionnaire devra, avant la notification du contrat et s'il ne l'a pas fait dans son dossier de candidature, justifier qu'il est titulaire des assurances correspondantes et à jour de ses cotisations.

■ **Mise au point :**

Les candidats sont informés qu'il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, avant notification, de confirmer les engagements figurant dans son offre. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

Les modifications introduites dans le cadre de cette mise au point feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'acheteur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via le sas d'échange sur le site <http://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>. Les candidats recevront la réponse via ce service.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles cedex
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

■ Médiation

Par application des dispositions du CCAG applicable au présent marché, en cas de litige ou de désaccord qui pourrait survenir notamment quant à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable.

Lorsque l'acheteur et le titulaire ne parviennent pas à régler le différend à l'issue de la procédure d'instruction du mémoire en réclamation décrite dans le CCAG applicable au présent marché, les parties privilégient le recours aux 3 modes de résolution amiables des différends suivants :

- 1/ Elles pourront utilement saisir le médiateur interne du Département : mediationdesentreprises@78-92.fr.
- 2/ Ce dernier pourra, le cas échéant, être le relais auprès du Médiateur des entreprises du ministère de l'Economie et des Finances qui peut être saisi directement à l'adresse suivante : Le Médiateur des entreprises | economie.gouv.fr .
- 3/ Le litige peut également faire l'objet d'une saisine du Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 5, rue Leblanc, F-75911 Paris Cedex, dans les conditions définies réglementairement.

Conformément aux articles L2197-3 et L.2197-4 du Code de la commande publique, la saisine du médiateur des entreprises ou du comité consultatif de règlement amiable interrompt le cours des différentes prescriptions et les délais de recours contentieux jusqu'à la notification du constat de clôture de la Médiation des entreprises ou la notification de la décision prise par l'acheteur sur l'avis du Comité consultatif.

5. LISTE DES PIECES DU DOSSIER DE CONSULTATION2

- **Le présent règlement de consultation,**

- **Les pièces qui seront les pièces constitutives du marché :**

Le cadre d'acte d'engagement,

Le cahier des clauses administratives particulières commun aux 2 lots

- **Les pièces techniques suivantes :**

1. Plan installation de chantier
2. Plans existants_Démolition et dépose
 - 3.1. Plan masse
 - 3.2. P101_RDJ haut
 - 3.3. P101_RDJ haut_A jour plateforme
 - 3.4. P102_R+1
 - 3.5. P103_Mezzanine
 - 3.6. P104_RDJ bas
 - 3.7. P105_Toiture

- 4.1. C202_Coupes
- 4.2. C201_Coupes
- 5.1. E302_Façades
- 5.2. E301_Façades
- 6.1. RS_Plans de repérage murs et cloisons
- 6.2. RS_Plans de repérage finitions sols
- 7.1. PLAF 104_Plan de plafond Mezzanine
- 7.2. PLAF 101_Plan de plafond RDJ bas
- 7.3. PLAF 102_Plan de plafond RDJ haut
- 7.4. PLAF 103_Plan de plafond R+1
- 8.1. Carnet de rep. plantations ints et exts
- 8.10. Détails menuiseries extérieures
- 8.11. Détails menuiseries ints et sas d'entrée
- 8.12. Détails planchers et plafonds
- 8.13. Détails sanitaires
- 8.2. Détails aménagements extérieurs
- 8.3. Détails aménagements intérieurs et mobilier
- 8.4. Détails auditorium
- 8.5. Détails cafeteria
- 8.6. Détails escaliers
- 8.9. Détails intégration équipements elec
- 9.1. Carnet spécifique signalétique
- 9.2. Carnet spécifique mobilier neuf et luminaires
- 9.3. Carnet spécifique réemploi
- 10. Carnet illustrations du projet
- 11.1. Notice structurelle
- 11.2. Notice structurelle_Modifs suite négos
- 11.3. Pieces Graphiques_carnet A3
- 11.4. Carnet A3_Modifs suite négos
- 11.5. Planches A1
- 11.6. Planches A1_Modifs suite négos
- 12.1.PBSCVC001_Plan CVC PB RDJ bas
- 12.2.PBSCVC002_Plan CVC PB RDJ haut
- 12.3.PBSCVC003_Plan CVC PB R+1
- 12.4.PBSCVC004_Plan CVC PB Mezzanine
- 13.1.ELEC001_Plan Elec RDJ bas
- 13.2.ELEC002_Plan Elec RDJ haut
- 13.3.ELEC003_Plan Elec R+1
- 13.4.ELEC004_Plan Mezzanine
- 14.1. VRD_Plan de démolition dépose
- 14.2. VRD_Plan de réseaux à déposer
- 14.3. VRD_Plan de réseaux
- 14.4. VRD_Plan de revêtement et mobilier
- 15.1. Cahier des charges SSI
- 15.2. Cahier des charges SSI_Annexe
- 16.0. CCTP_LOT_00_CCTC
- 16.1. CCTP_LOT_01_CURAGE_DESA_DEPLO
- 16.2. CCTP_LOT_02_ICI_GROS OEUVRE_TERRA_CHARPENTE_DEPOSE ET REEMPLOI
- 16.7.1. CCTP_LOT_7.1_CLOIS_PLATRERIE_PLAF_DEPOSE ET REEMPLOI
- 16.7.2. CCTP_LOT_7.2_MEN_INTERIEURES_DEPOSE ET REEMPLOI
- 16.8. CCTP_LOT_08_AGENCEMENT_MOBILIER_DEPOSE ET REEMPLOI
- 17.1. DPGF_LOT_7.1_CLOIS_PLATRERIE_PLAF_DEPOSE ET REEMPLOI
- 17.2. DPGF_LOT_7.2_MENUISERIES_INTERIEURES_DEPOSE ET REEMPLOI
- 18.2. Convention prorata_Modifs suite négos
- 19.1. Notice accessibilité
- 19.2. Notice accessibilité_Annexe

20. Notice acoustique
21. Notice amiante et plomb-Préconisations
22. Notice organisation de chantier
23.1. Notice sécurité incendie
23.2. Notice sécurité incendie_Annexe
23.3. Planning général IEP nouvelle consultation
24. Repartition dépenses communes
25.1. Tableau des châssis
25.2. Tableau des portes
26.PGC BAT S IEP - Indice 0
27.RICT Rapport_6_04042022-120940
DIA.1.IEP_DIAG_Notice Historique et architecturale
DIA.2.BD142 - 2020-09-15 - RAT et Diag Pb Bât. S V1 CDTEC (2)
DIA.3.IEP_DIAG_Carnet de fiches de diag ressources et reemploi
DIA.4.IEP_DIAG_Carnet de fiches d'etat sanitaire du bâtiment
DIA.5.IEP_DIAG_Etat sanitaire du bâtiment-Pièces graphiques
DIA.6.2.SSB-19-01323 - Annexe1 - Fiche technique Saugnac_Jauge_G1
DIA.6.3.SSB-19-01323 - Annexe2 - Relevé P+12
DIA.6.4.SSB-19-01323 - Rapport final de suivi des fissures- P+12MOIS
DIA.6.5.CD78_IEP Saint Germain en Laye_DIAG STR planchers_V1
DIA.6.6.SSB-19-01323- Diag des structures du bâtiment S
DIA.7. Diagnostic arboricole - IEP Sciences Po
GEO.1.C20-13523_Saint Germain en Laye - MissionG5_IndA
GEO.2.C20-14918 - Saint Germain en Laye - Ind B - Pièce n°2
PC.1. cerfa_13409-07
PC.2. notice_13824_04-Sécurité incendie et accessibilité
PC.3.1.IEP-Dossier PC_sans signature
PC.3.2.IEP-Dossier PC_avec signature
PC.4.1.IEP-Dossier PC-Notice matériaux PC10_sans signature
PC.4.2.IEP-Dossier PC-Notice matériaux PC10_avec signature
PC.5.1.-Façades-A1 Existant
PC.5.2.-Façades-A1 Existant
PC.5.3.-Façades-A1 Projet
PC.5.4.-Façades-A1 Projet
PC.6.1.IEP-Dossier PC_Notice accessibilité
PC.6.2.IEP-Dossier PC_Notice accessibilité_Annexe
PC.7.1.IEP-Dossier PC_Notice sécurité incendie
PC.7.2.IEP-Dossier PC_Notice sécurité incendie_Annexe
PC.8.1.IEP-Dossier PC-Sécurité incendie et accessibilité_sans signature
PC.8.2.IEP-Dossier PC-Sécurité incendie et accessibilité_avec signature
RAP.01.210937 Rapport IC
RAP.02.201287 Rapport IC indA
RAP.03. Rapport termites IEPST ST GERMAIN
REL.01.Plan JFM - CD78 - Sciences Po St Germain en Laye

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaire candidats \(DA\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)